

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 824

25 avril 2006

SOMMAIRE

ADB Holding S.A., Dippach	39549	C.E.O., S.à r.l., Luxembourg	39536
ADB Holding S.A., Dippach	39550	Coges European Holding S.A., Luxembourg.....	39551
Altlorenscheuerhof S.A.	39551	Ech Luxembourg 2 S.A., Luxembourg.....	39515
Anzi-A S.A., Senningerberg	39552	Holding EDH S.A., Dippach.....	39542
Architectes Perry Weber & Associés S.A., Sen- ningen	39550	Holding EDH S.A., Dippach.....	39543
Aston Invest Holding, S.à r.l., Luxembourg.....	39552	International Palettes Jaroch S.e.c.s., Rodange . .	39552
Avenches, S.à r.l., Luxembourg	39537	Koine Fund Advisory S.A., Luxembourg	39525
Balmain Eagle Invest, S.à r.l., Luxembourg.....	39538	Koine Fund Advisory S.A., Luxembourg	39525
Balmain Eagle Invest, S.à r.l., Luxembourg.....	39539	Leasing et Investissements Holding S.A., Luxem- bourg.....	39551
Baltimore S.A., Dippach	39548	Lucos Company Services S.A., Kehlen.....	39534
Baltimore S.A., Dippach	39549	OHSF Funding II, S.à r.l., Luxembourg	39540
Baulder, S.à r.l., Luxembourg	39525	OHSF Funding II, S.à r.l., Luxembourg	39542
Baulder, S.à r.l., Luxembourg	39529	Remal Holding S.A., Luxembourg	39506
BK Gestion Conseil, S.à r.l., Luxembourg	39505	Sapeco International S.A., Luxembourg	39551
Black & Decker Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg.....	39545	Shanks GDL S.A., Luxembourg.....	39534
(La) Brasserie de la Mer, S.à r.l., Luxembourg . . .	39545	SynerTrade S.A., Luxembourg	39506
Buffadini P. & Fils, S.à r.l., Luxembourg.....	39544	Veturia S.A., Luxembourg.....	39536
Burdes, S.à r.l., Luxembourg.....	39529	Vita Services S.A., Luxembourg.....	39552
Byte Trust S.A., Luxembourg.....	39550	Zytron Investments Holding S.A., Luxembourg ..	39543
		Zytron Investments Holding S.A., Luxembourg ..	39544

BK GESTION CONSEIL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 88.934.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 12 janvier 2006

Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont décidé de transférer le siège social du 12, avenue Marie Thérèse, L-2132 Luxembourg, au 16, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, à partir du 1^{er} mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

K.-K. Bokomba

Le Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM07960. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011149//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

REMAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.887.

Le bilan au 30 juin 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07484, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010451/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

SynerTrade S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 114.106.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Public Notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. ARTS ET BIENS, société anonyme with a share capital of Euro 29,450,004, with its registered office at 22, rue des Capucines, 75002 Paris, France, registered at the Paris Registre du Commerce et des Sociétés under registration number B 572 227 841, represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 14th, 2005; and

2. Mr Adrien Levy, resident at 4bis rue de Cléry 75002 Paris, France, represented by Miss Rachel Uhl, prenamed, by virtue of a power of attorney, given on December 14th, 2005.

The said powers of attorney, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the «Articles») of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of SynerTrade S.A. (the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Company Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), and by the shareholders' agreement signed between the initial shareholders on October 17, 2005, as such agreement may from time to time be amended or replaced (hereafter the «Shareholders' Agreement»).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other

company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) consisting of 17,822 (seventeen thousand eight hundred twenty-two) ordinary shares (hereafter the «Ordinary Shares») and 6,978 (six thousand nine hundred seventy-eight) privileged shares (hereafter the «Privileged Shares») in registered form with a par value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five eurocents) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

6.4. The Privileged shares will benefit from the same rights as the other shares of the Company and will be subject to all the provisions of the Company's articles of association, with the exception of what is provided in section 7.

Art. 7. Privileged Financial Rights

7.1. The Privileged Shares will rank senior to all other shares of the Company, as described below.

7.2. In the event of any liquidation (hereafter the «Liquidation») or of any change of control, resulting from, the sale of shares of the Company, a merger or any other re-organization where the Company is not the surviving entity or the sale of all or substantially all of the assets of the Company or its subsidiaries (hereafter the «Sale»), the holders of Privileged Shares will be entitled to receive, prior and in preference to the other Shareholders, an amount in cash which is equal to one million Euro (EUR 1,000,000) with a limit of a maximum of eighty-five percent (85%) of the proceeds of the Sale or assets remaining upon Liquidation (hereafter the «Liquidation Preference Right»). Thereafter any further proceeds will be distributed on a pro rata basis to all shareholders including the holders of Privileged Shares.

7.3. In case of sale of all or substantially all of the assets of the Company, the Company's Management shall cause either (a) the Liquidation of the Company, or (b) the distribution of the proceeds to the Shareholders by any appropriated legal means (e.g. a distribution of dividends). The Liquidation Preference Right shall apply either upon the Liquidation or upon the distribution of the proceeds to the Shareholders.

Art. 8. Transfer of shares

8.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8.2. Except in the case of a transfer to the heirs of the Shareholders, each Shareholder shall refrain from making a transfer to a third party, unless the transferee expressly agrees to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement.

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company

9.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

9.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office on the fifteen of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

9.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

9.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

10.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

10.2. Each share is entitled to one vote.

10.3. Except as otherwise required by the Company Law, by these Articles, or by the Shareholders' Agreement, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

10.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

10.5. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

10.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

10.7. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.8. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 11. Management

11.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

11.2. The composition of the board of directors shall reflect the shareholding structure.

11.3. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting, in compliance with the provision of the Shareholders' Agreement. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

11.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 12. Meetings of the board of directors of the Company

12.1. The board of directors of the Company may appoint one or two chairman(s), having equal rights. In the event of vacancy of one chairman for any reason, the board of directors shall decide, on the basis of economically reasonable and Company development arguments, whether to replace the vacant chairman.

12.2. The board of directors of the Company may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

12.3. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

12.4. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

12.5. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, email or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

12.6. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, email or telex, another director as his or her proxy.

12.7. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

12.8. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. If two chairmen are present or represented, the directors shall agree on a satisfactory mode of approval of the resolution.

12.9. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

13.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman(s) of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

13.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 14. Powers of the board of directors of the Company

14.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Company Law, by the Articles, or by the Shareholders' Agreement, to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers

15.1. The board of directors of the Company is authorized to appoint a person, either director or not, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors, in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interest

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 18. Statutory auditor

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year

19.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 20. Allocation of profits

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and liquidation

21.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law

22.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of formation of the Company and it shall end on 31st December 2006.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2007.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) ARTS ET BIENS	17,821 Ordinary Shares; and 6,978 Privileged Shares
(2) Mr Adrien Levy	1 Ordinary Share
<hr/>	
Total	17,822 (seventeen thousand eight hundred twenty-two) Ordinary Shares; and 6,978 (six thousand nine hundred seventy- eight) Privileged Shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Company Law, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Company Law.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to two thousand Euro.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at six;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company:
 - (a) Mr Adrien Levy, General Manager, born in France, on December 20, 1968, residing at 4bis, rue de Cléry, 75002 Paris, France;
 - (b) Mr Thierry de Cassan Floyrac, Chief Marketing Officer, born in Saint-Germain-En-Laye (France), on May 24, 1958, resident at 9, place du Busca, 31400 Toulouse, France;
 - (c) Mr Didier Picot, Co-Chief Executive Officer, born in Lyon (France), on August 23, 1959, resident at 1, rue Neuve, 31000 Toulouse, France;
 - (d) Mr Hugo Trütsch, Legal Counsel, born in Switzerland, on June 10, 1958, residing in Schöneegg 4, CH-6300 Zug;
 - (e) Dr. Eberhard Aust, Chief-Executive Officer, born in Marburg (Germany), on February 2, 1969, resident at Simmetsbergweg 1, 82541, Münsing, Ambach, Germany;
 - (f) Mr Wolfe W. Diener, Chief Sales Officer, born in Berlin (Germany), on November 14, 1969, resident at Bavariaring 11, 80336 Munich, Germany;
- (iv) Mr Didier Picot, Mr Thierry de Cassan Floyrac, Dr. Eberhard Aust and Mr Wolfe W. Diener are authorized to individually represent the Company towards third parties or in legal proceedings;
- (v) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company: CERTIFICA, S.à r.l., with registered office at 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- (vi) that the address of the registered office of the Company is at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representatives of the appearing persons, they signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. ARTS ET BIENS, société anonyme au capital social de 29.450.004 euros, ayant son siège social au 22, rue des Capucines, 75002 Paris, France, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 572 227 841, représentée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 14 décembre 2005.

2. M. Adrien Levy, résidant 4bis rue de Cléry 75002 Paris, France, représenté par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration émise le 14 décembre 2005.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les «Statuts») qu'ils déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SynerTrade S.A. (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), et par le pacte d'actionnaires signé entre les actionnaires initiaux le 17 octobre 2005, tel qu'il pourra être modifié ou remplacé (ci-après «le Pacte d'Actionnaires»).

Art. 2. Forme - Dénomination

2.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de SynerTrade S.A. (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), et par le pacte d'actionnaires signé entre les actionnaires initiaux le 17 octobre 2005, tel qu'il pourra être modifié ou remplacé (ci-après «le Pacte d'Actionnaires»).

Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

3.2. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 5. Objet Social

5.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

5.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

5.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

5.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 6. Capital

6.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 17.822 (dix-sept mille huit cent vingt-deux) actions ordinaires (ci-après «Actions Ordinaires») et 6.978 (six mille neuf cent soixante-dix-neuf) actions privilégiées (ci-après «Actions Privilégiées») sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq cents) chacune, entièrement libérées.

6.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 7. Actions

7.1. Les actions sont et resteront en la forme nominative.

7.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

7.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

7.4. Les Actions Privilégiées bénéficieront des mêmes droits que les autres actions de la Société et seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société, à l'exception de ce qui est prévu à l'article 7.

Art. 8. Droits financiers privilégiés

8.1. Les Actions Privilégiées seront de rang supérieur à toutes les autres actions de la Société, tel que décrit ci-dessous:

8.2. En cas de liquidation (ci-après la «Liquidation») ou de tout changement de contrôle, résultant d'une cession d'actions de la Société, d'une fusion ou de toute autre réorganisation où la Société ne serait pas l'entité survivante, ou de la cession de l'ensemble ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de ses filiales (ci-après la «Cession»), les porteurs d'Actions Privilégiées seront habilités à recevoir, avant et de manière préférentielle par rapport aux autres actionnaires, un montant en numéraire qui sera égal à un million d'euros (EUR 1.000.000) avec la limite d'un maximum de 85% des profits de la Cession ou des actifs subsistants lors de la Liquidation (ci-après le «Droit Préférentiel de Liquidation»). Par la suite, tout autre profit sera distribué au prorata à tous les actionnaires en ce compris les porteurs d'Actions Privilégiées.

8.3. En cas de cession de l'ensemble ou d'une partie substantielle des actifs de la Société, la direction de la Société devrait déclencher soit (a) la Liquidation de la Société, soit (b) la distribution des profits aux actionnaires par tout moyen légal approprié (p.e. la distribution de dividendes). Le Droit Préférentiel de Liquidation devrait s'appliquer soit lors de la Liquidation, soit lors de la distribution des profits aux actionnaires.

Art. 9. Transfert des actions

9.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

9.2. Hormis dans le cas d'un transfert aux héritiers des actionnaires, chaque actionnaire devrait s'abstenir d'effectuer un transfert à des tiers, à moins que le cessionnaire accepte expressément d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaires.

Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société

10.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

10.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, le 15 juin de chaque année à 10h00. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

10.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

10.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

11.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

11.2. Chaque action donne droit à une voix.

11.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

11.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

11.5. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

11.6. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

11.7. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.8. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société

12.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

12.2. La composition du conseil d'administration devra refléter la structure de l'actionariat.

12.3. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

12.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 13. Réunion du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un ou deux présidents parmi ses membres, ayant les mêmes droits. En cas de vacance d'un président pour une quelconque raison, le conseil d'administration pourra décider, sur base d'éléments économiques et de développement de la Société, de remplacer le président vacant.

13.2. Le conseil d'administration pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

13.3. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par le président du conseil d'administration de la Société ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

13.4. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

13.5. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, e-mail ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

13.6. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, e-mail ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

13.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

13.8. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante. Si deux présidents sont présents ou représentés, les administrateurs devront convenir d'un mode satisfaisant d'approbation de la résolution.

13.9. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

14.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le(s) président(s) du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

14.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

15.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, telle que modifiée sur les sociétés commerciales, par les Statuts, ou par le Pacte d'Actionnaires, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 16. Délégation de pouvoirs

16.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées

17.1. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts

18.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondateurs de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

18.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, agissant en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

18.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 19. Commissaire aux Comptes

19.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

19.2. Le commissaire aux comptes sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 20. Exercice social

20.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices

21.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

21.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

21.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 22. Dissolution et Liquidation

22.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Droit applicable

23.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) ARTS ET BIENS	17.821 Actions Ordinaires; et 6.978 Actions Privilégiées
(2) M. Adrien Levy	1 Action Ordinaire
Total	17.822 (dix-sept mille huit cent vingt-deux) Actions Ordinaires; et 6.978 (six mille neuf cent soixante-dix-huit) Actions Privilégiées

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à six;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs:

(a) M. Adrien Levy, General Manager, né en France, le 20 décembre 1968, résidant au 4bis, rue de Cléry, 75002 Paris (France);

(b) M. Thierry de Cassan Floyrac, Chief Marketing Officer, né à Saint-Germain-En-Laye (France), le 14 mai 1958, résidant au 9, place du Busca, 31400 Toulouse (France);

(c) M. Didier Picot, Co-Chief Executive Officer, né à Lyon (France), le 23 août 1959, résidant au 1, rue Neuve, 31000 Toulouse (France);

(d) M. Hugo Trütsch, Legal Counsel, né en Suisse, le 10 juin 1958, résidant à Schönegg 4, 6300 Zug (Suisse);

(e) Dr. Eberhard Aust, Chief Executive Officer, né à Marburg (Allemagne), le 2 février 1969, résidant à Simmetsbergweg 1, 82541, Münsing, Ambach (Allemagne);

(f) M. Wolfe W. Diener, Chief Sales Officer, né à Berlin (Allemagne), le 14 novembre 1969, résidant à Bavariaring 11, 80336 Munich, (Allemagne);

(iv) M. Didier Picot, M. Thierry de Cassan Floyrac, Dr. Eberhard Aust, et M. Wolfe W. Diener sont autorisés à représenter individuellement la Société à l'égard des tiers ou en justice;

(v) est nommée commissaire aux comptes de la Société:

CERTIFICA, S.à r.l., avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;

(vi) le siège social de la société est fixé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire, soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite aux représentants des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 71, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2006.

J. Elvinger.

(016170/211/588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

ECH LUXEMBOURG 2 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2010 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 113.963.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twentieth day of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. ECH 2, S.à r.l., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Pierre Reuter, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given.

2. UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mr Pierre Reuter, prenamed,

by virtue of a proxy given.

The proxies, initialled by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of incorporation of a société anonyme which they declared organized among themselves as follows:

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. There is hereby formed among the subscribers, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a joint stock corporation (société anonyme) under the name of ECH LUXEMBOURG 2 S.A. (hereafter the «Company»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company (the «General Meeting of Shareholders») deliberating in the manner provided for amendments to these articles of incorporation (the «Articles»).

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of directors of the Company (the «Board of Directors»).

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by simple resolution of the Board of Directors.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings with third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND, a mutual investment fund (fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guaranties in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

II. Share Capital - Shares

Art. 5. Share Capital. The Company has an issued and paid-up capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand and hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (10.-) per share, each fully paid-up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 6. Authorised corporate capital. The authorised capital of the Company is set at one billion Euro (EUR 1,000,000,000.-) divided into one hundred million (100,000,000.-) shares, each share with a par value of ten Euro (EUR 10.-).

The Board of Directors is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the share capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the board of directors may determine.

The board of directors may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- to remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The board of directors may delegate to any director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the share capital of the Company by the board of directors within the limits of the authorized capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

Art. 7. Shares. The shares of the Company shall be in registered form.

A register of shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Ownership of shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions will be taken from a counterfoil register and signed by the chairman of the Board of Directors and one other director.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III. Management - Supervision

Art. 8. Appointment and Dismissal of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years, by a General Meeting of Shareholders. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting of Shareholders.

The members of the Board of Directors may be re-elected.

In the event of a vacancy on the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

The chairman will preside at all meetings of shareholders and of the Board of Directors. In his absence, the General Meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board of Directors will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board of Directors are convened by the chairman or by any other two members of the Board of Directors.

The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a 24 hours' written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or telegram or telex of each director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by facsimile or telegram or telex another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

Any director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board of Directors can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall be obliged to inform the Board of Directors thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next General Meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director had a personal interest contrary to that of the Company.

In case a quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any director who is director or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the chairman or by any two other directors. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two other directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10th August, 1915 on commercial companies (the «1915 Law») or by the present Articles to the General Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 12. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may further appoint proxy holders for definite transactions and revoke such appointments at any time.

The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or several persons, directors or not, who will be called managing directors or general managers, as the case may be. The delegation in favour of a member of the Board of Directors is subject to the prior authorisation of the General Meeting of Shareholders. The general manager(s) or the managing director(s) shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company, and to carry out all acts in furtherance of the policy and purpose of the Company.

The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 13. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Independent External Auditor. The audit of the Company's annual accounts shall be entrusted to one or several statutory auditors, appointed by the General Meeting of Shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

IV. General Meetings of Shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders. The General Meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law.

Art. 16. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the 21 March of each year at 2.00 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following business day. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 17. Proceedings, Vote. General Meetings of Shareholders shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by any two directors acting jointly.

It shall be necessary to call a General Meeting of Shareholders whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital requires so. In such case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than 8 days prior notice.

All notices calling General Meetings of Shareholders must contain the agenda for such meetings.

If all shareholders are present or represented at the General Meeting and if they state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

To the extent permitted by law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if approved in writing by all the shareholders. Such approval may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

Any shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing or by facsimile, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a General Meeting of Shareholders.

Each share entitles its shareholder to one vote.

Except as otherwise required by law, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirements.

Before commencing any deliberations, the chairman of the General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the meeting's Board (the «Meeting's Board»).

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors or any two other directors.

V. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 18. Financial Year. The Company's financial year runs from January first to December thirty-first of the same year.

Art. 19. Annual Accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by law.

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the statutory auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board's report, the auditor(s) report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 20. Distribution of Profits. The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued share capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting of Shareholders.

Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the General Meeting.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends within the conditions provided for by law.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursements of the capital without reducing the corporate capital.

Any amount out of the share premium account may be distributed to the shareholders upon a resolution of the General Meeting.

The General Meeting may also decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 22. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, the General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

VII. General provision

Art. 23. Matters not provided. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the 1915 Law.

Subscription and payment

The Articles of the Company have been drawn up by the appearing parties. These parties have subscribed for the number of shares shown below and have paid in cash the amounts illustrated:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
ECH 2, S.à r.l.....	EUR 30,990.-	3,099	EUR 30,990.-
UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.....	EUR 10.-	1	EUR 10.-
Total.....	EUR 31,000.-	3,100	EUR 31,000.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who states that the conditions provided for in article 26 of the 1915 Law, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2006.

The annual General Meeting of Shareholders shall be held for the first time in 2007.

Extraordinary general meeting

The above-named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the meeting has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of directors at three and further resolved to elect the following in their respective capacity as a director of the Company until the next annual general meeting of shareholders of the Company:

- Mr Reto Ketterer, director, born on 13 September 1960 in Zurich, having his professional address at Gessnerallee 3-5, 8098 Zurich;

- Mr Aloyse Hemmen, director, born on 4 March 1961 in Luxembourg-City, having his professional address at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg;

- Mr Gilbert Schintgen, director, born on 23 June 1957 in Dudelange, having his professional address at 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg.

2. The registered office shall be at 219, route d'Esch, L-2010 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., a company having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as statutory auditor of the Company. The term of office of the independent auditor shall end at the date of the Annual General Meeting to be held in 2007.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands the English language, states that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same persons and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. ECH 2, S.à r.l., ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Pierre Reuter, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée.

2. UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, représentée par Monsieur Pierre Reuter, prénommé, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Les procurations, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, aux fins d'enregistrement.

Les parties comparantes, agissant en leurs qualités susdites, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituée entre eux comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et toute autre personne qui deviendra propriétaire des actions ci-après créées, une société anonyme prenant la dénomination de ECH LUXEMBOURG 2 S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société («l'Assemblée Générale des Actionnaires») statuant comme en matière de changement des présents statuts (les «Statuts»).

L'adresse du siège social peut être déplacée dans les limites de la commune par simple résolution du conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration»).

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis par simple résolution du Conseil d'Administration tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, se produisent ou sont imminents, le siège peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Ce transfert n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le responsable de la Société le mieux placé pour le faire suivant les circonstances.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés par UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND, un fonds commun de placement organisé en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FUND détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital souscrit et libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100,-) actions, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action, chacune étant complètement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de changement des Statuts.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé de la Société est fixé à un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000,-) divisé en cent millions (100.000.000) d'actions, ayant une valeur nominale de 10,- euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de publication dans le Mémorial, recueil C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois.

Ces actions peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le conseil d'administration de la Société.

Le conseil d'administration peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre d'actions à souscrire et à émettre;
- de retirer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en liquide;
- si une prime d'émission sera payée sur les actions à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;
- si les actions seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les actions seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le conseil d'administration de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires), obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le conseil d'administration de la Société peut déléguer à tout administrateur de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement d'actions représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

A chaque augmentation du capital social de la Société par le conseil d'administration dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société sont nominatives.

Un registre des actions est tenu au siège de la Société, où il peut être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions sont détachés d'un registre et signés par le président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action serait détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagistes.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 8. Nomination et révocation des administrateurs. La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, actionnaires ou non, qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six ans. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les membres du Conseil d'Administration sortants sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'Administration pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent se réunir et peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut en outre désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le président préside toutes assemblées d'actionnaires et toutes réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'Assemblée Générale des Actionnaires, ou éventuellement le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de toute personne habilitée à participer aux réunions tous les membres, un avis écrit sera notifié au moins 24 heures avant la réunion du Conseil d'Administration.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés à une telle réunion.

Les réunions sont tenues aux lieux, jour et heure spécifiés sur la convocation.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à des lieux et heures prévus dans un agenda de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque administrateur peut agir à une réunion en nommant comme son mandataire un autre administrateur par lettre, téléfax, télégramme ou télex.

Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux administrateurs participent à la réunion.

Les administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à participer en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutes les décisions devront être prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. En cas de partage des voix, le président aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs sont valides et obligent de la même façon que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil. A la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les actionnaires seront informés des cas dans lesquels un administrateur avait un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à une telle réunion et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société, entreprise ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, directeur ou employé d'une société, entreprise ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société, entreprise ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Art. 10. Procès-verbal des Réunions du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans des registres spéciaux et signés par le président ou par deux autres administrateurs. Toutes procurations y seront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut par ailleurs donner des pouvoirs pour des transactions déterminées et révoquer de tels pouvoirs à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non, qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués ou de délégués à la gestion journalière, suivant le cas. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Le(s) délégué(s) à la gestion journalière et le(s) administrateur(s)-délégué(s) ont pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société, ainsi que pour accomplir tout acte en vue de l'accomplissement de l'objet et la poursuite de l'orientation générale de la Société.

La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature de deux administrateurs, ou la signature conjointe ou unique de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été conféré par le Conseil d'Administration, dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Indemnisation. La Société peut indemniser tout administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en ce qui concerne les actions, procès ou procédures dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute grave ou de mauvaise gestion; en cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits dont il peut être titulaire.

Art. 14. Réviseur d'Entreprises Indépendant. La révision des comptes annuels de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants, nommé(s) par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui fixe leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel mandat ne pouvant excéder six ans.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi.

Art. 16. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale des Actionnaires annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le 21 mars de chaque année à 14 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale des Actionnaires annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit. L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent être tenues aux lieux et heures spécifiés dans les convocations respectives.

Art. 17. Procédure et Vote. Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires doit être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour de l'Assemblée.

Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins 8 jours.

Les convocations à l'Assemblée Générale des Actionnaires annuelle doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable de l'assemblée.

Dans les limites permises par la loi, des résolutions circulaires d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Tout actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit ou par message télécopié, câble, télégramme ou télex une autre personne, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire, comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir pour prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix.

Excepté dans les cas prévus par la loi, les résolutions des Assemblées Générales des Actionnaires dûment convoquées seront valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants, sans qu'un quorum ne soit requis.

Avant d'engager les délibérations, le président de l'Assemblée Générale nomme un secrétaire et les actionnaires désignent un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée (le «Bureau de l'Assemblée»).

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du Bureau de l'Assemblée et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant, au cas où des décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

Année Sociale - Comptes Annuels - Répartition des Bénéfices

Art. 18. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi.

Le Conseil d'Administration soumettra, au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire, le bilan et le compte des pertes et profits ensemble avec son rapport et tout autre document prescrit par la loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises, qui rédigera sur cette base son rapport.

Le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du (des) réviseur(s) d'entreprises ainsi que tout autre document requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société au moins quinze jours avant l'Assemblée Générale ordinaire annuelle. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 20. Répartition des Bénéfices. Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des pertes et profits après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Chaque année, le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent du capital social.

L'Assemblée Générale des Actionnaires décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux lieux et heures déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites fixées par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

L'Assemblée Générale peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Tout montant du compte de prime d'émission peut être distribué aux actionnaires suivant une décision de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut aussi décider d'affecter tout montant du compte de prime d'émission à la réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Dissolution. La Société peut être dissoute en tout temps par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

Art. 22. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décide du mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

II. Disposition générale

Art. 23. Dispositions non prévues. Pour tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions indiqué ci-dessous et ont libéré en espèces les montants tels que ci-après énoncé:

Actionnaires	Capital souscrit	Nombre d'actions	Montant libéré
ECH 2, S.à r.l.	EUR 30.990,-	3.099	EUR 30.990,-
UBS (LUX) OPEN-END REAL ESTATE MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.	EUR 10,-	1	EUR 10,-
Total	EUR 31.000,-	3.100	EUR 31.000,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2006.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes susmentionnées, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme valablement convoquées, ont immédiatement procédé à une Assemblée Générale Extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle étaient valablement constituée, l'assemblée a pris les décisions suivantes:

1. Fixer à trois (3) le nombre minimum d'administrateurs et de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective d'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société:

- Monsieur Reto Ketterer, administrateur, né le 13 septembre 1960 à Zurich et ayant son domicile professionnel au Gessnerallee 3-5, 8098 Zurich;

- Monsieur Aloyse Hemmen, administrateur, né le 4 mars 1961 à Luxembourg-Ville et ayant son domicile professionnel à 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg;

- Monsieur Gilbert Schintgen, administrateur, né le 23 juin 1957 à Dudelange et ayant son domicile professionnel à 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg;

2. Le siège social est fixé au 291, route d'Arlon, L-2010 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., une société ayant son siège social établi au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprises de la Société. Le mandat du réviseur d'entreprises expire à l'occasion de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Reuter, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 23 janvier 2006, vol. 435, fol. 12, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 février 2006.

H. Hellinckx.

(014255/242/582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

KOINE FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.002.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 janvier 2006

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Michele Canepa, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2005.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Herman Moors, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement, Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui approuvera les comptes 2005.

L'Assemblée renouvelle le mandat de AUTONOME DE REVISION S.C., ayant son siège social au 74, rue de Merl à L-2146 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07253. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012044/655/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

KOINE FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 69.002.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012206/655/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

BAULDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 110.700.

In the year two thousand and five, on the twenty-first day of December.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an extraordinary general meeting of the partners of the company BAULDER, S.à r.l., having its registered address at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.700, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Mersch, on 12 September 2005, not yet published in the official gazette, Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary public on 14 December 2005, not yet published in the official gazette, Mémorial C (hereinafter the «Company»).

The meeting begins at 2.15 p.m. and is presided by M^e Barbara Imbs, attorney-at-law, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Ms Hélène Lubas, private employee, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

The meeting elects as scrutineer M^e Patricia Thill, attorney-at-law, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The chairman, the secretary and the scrutineer constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance sheet. The attendance sheet as well as the proxies, having been signed ne varietur by the proxy holders, the members of the board and the undersigned notary public, will remain attached to the present deed in order to be filed in the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to act that:

I.- According to the attendance sheet the partners representing all the two hundred fifty (250) Shares of Category A and all the one thousand four hundred seventy (1,470) Shares of Category B, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, representing the entire share capital of the Company in an amount of forty-three thousand Euro (EUR 43,000.-) are validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand five hundred Euro (EUR 19,500.-) taking it from its present amount of forty-three thousand Euro (EUR 43,000.-) to the amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) by the issue of seven hundred eighty (780) Shares of Category B having each of them a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the existing Shares of Category B;

2. Increase of the authorized capital to a maximum aggregate amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-);

3. Amendment of article 6 of the articles of association so as to reflect the above mentioned increase of the share capital;

4. Amendment of article 7 second and third paragraphs of the articles of association so as to reflect the above mentioned increase of the amount of the authorised share capital;

5. Any other business.

The partners' meeting having approved the chairman's statements and having been validly constituted and convened, have deliberated and, by separate and unanimous vote, have taken the following resolutions:

First resolution

The partners' meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nineteen thousand five hundred Euro (EUR 19,500.-) taking it from its present amount of forty-three thousand Euro (EUR 43,000.-) to the amount of sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) by the issue of seven hundred and eighty (780) Shares of Category B having each of them a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the existing Shares of Category B.

Subscription and payment

- There now appears M^e Barbara Imbs, attorney-at-law, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND A, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereinafter referred to as «Fund A»), by virtue of a power of attorney granted on 20 December 2005.

The person appearing declares to subscribe in the name, and on behalf of Fund A for three hundred sixty-six (366) newly issued Shares of Category B and to make payment in full for such new Shares of Category B by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of nine thousand one hundred fifty Euro (EUR 9,150.-) is at the disposal of the Company.

- There now appears M^e Barbara Imbs, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND B, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereafter referred to as «Fund B»), by virtue of a power of attorney granted on 20 December 2005.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Fund B for four hundred seven (407) newly issued Shares of Category B and to make payment in full for such new Shares of Category B by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of ten thousand one hundred seventy-five Euro (EUR 10,175.-) is at the disposal of the Company.

- There now appears M^e Barbara Imbs, prenamed, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND D, L.P., with registered address at 11-12 Hanover Street, London W1S 1YQ, United Kingdom (hereafter referred to as «Fund D»), by virtue of a power of attorney granted on 20 December 2005.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of Fund D for seven (7) newly issued Shares of Category B and to make payment in full for such new Shares of Category B by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of one hundred seventy-five Euro (EUR 175.-) is at the disposal of the Company.

Pursuant to the above mentioned capital increase the two thousand five hundred (2,500) shares representing the entire share capital of the Company are belonging to

- Fund A, nine hundred thirty-eight Shares of Category B	938
- Fund B, one thousand forty-four Shares of Category B	1,044
- Fund D, eighteen Shares of Category B	18
- Fund A, Fund B and Fund D, in joint ownership, two hundred fifty Shares of Category A	250
two hundred fifty Shares of Category B	250
Total: two thousand five hundred Shares	2,500

Second resolution

The partners' meeting resolves to increase the authorized capital to a maximum aggregate amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) and to subsequently authorize the board of managers or the manager as the case may be of the Company to increase the share capital of the Company within the limits of the increased authorized capital for a period of five years starting from the date of publication of the present deed.

Third resolution

The partners' meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of the share capital.

Article 6 shall now be read as follows:

«The capital is set at sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 62,500.-) represented by two hundred fifty (250) Shares of Category A and by two thousand two hundred fifty (2,250) Shares of Category B, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Fourth resolution

The partners' meeting resolves to amend article 7 second and third paragraphs of the articles of association of the Company so as to reflect the above increase of the amount of the authorised share capital.

Article 7, second and third paragraphs, shall now be read as follows:

«The authorised capital is set at an aggregate maximum amount of one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) represented by three million (3,000,000) Shares of Category A and one million (1,000,000) Shares of Category B.

The manager or the board of managers is authorised and empowered during a period of five years after the publication of the deed which increases the authorized capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.»

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société BAULDER, S.à r.l., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.700, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 12 septembre 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, dont les statuts ont été modifiés suivant un acte du notaire soussigné en date du 14 décembre 2005, non encore publié au Mémorial C, (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée commence à 14.15 heures et est présidée par Maître Barbara Imbs, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Hélène Lubas, employée privée, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur Maître Patricia Thill, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi formé dresse la liste de présence. La liste de présence et les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal afin d'être soumises à la formalité de l'enregistrement avec le présent acte.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant tous les deux cent cinquante (250) Parts sociales de Catégorie A et toutes les mille quatre cent soixante-dix (1.470) Parts sociales de Catégorie B, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune représentant l'intégralité du capital de quarante-trois mille euros (EUR 43.000,-) de la Société sont valablement représentées à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II.- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-), qui l'amène de son montant actuel de quarante-trois mille euros (EUR 43.000,-) au montant de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), par l'émission de sept cent quatre-vingts (780) Parts sociales de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits que les Parts sociales existantes de Catégorie B;

2. Augmentation du capital autorisé au montant maximum total de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-);

3. Modification de l'article 6 des statuts pour refléter l'augmentation de capital ci-avant;

4. Modification de l'article 7 second et troisième paragraphes des statuts pour refléter l'augmentation du montant du capital autorisé;

5. Divers.

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président et ayant été valablement constituée et convoquée, a délibéré et a pris, par un vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-), qui l'amène de son montant actuel de quarante-trois mille euros (EUR 43.000,-) au montant de soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 62.500,-), par l'émission de sept cent quatre-vingts (780) Parts sociales de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits que les Parts sociales existantes de Catégorie B.

Souscription et paiement

- Comparait maintenant Maître Barbara Imbs, avocat, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND A, L.P., ayant son siège social au 11-12, Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni (ci-après «Fond A»), en vertu d'une procuration du 20 décembre 2005.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fond A, à trois cent soixante-six (366) Parts sociales nouvellement émises de Catégorie B par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de neuf mille cent cinquante euros (EUR 9.150,-) est à la disposition de la Société.

- Comparait maintenant Maître Barbara Imbs, préqualifiée, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND B, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni, (ci-après «Fond B») en vertu d'une procuration du 20 décembre 2005.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fond B, à quatre cent sept (407) Parts sociales nouvellement émises de Catégorie B par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de dix mille cent soixante-quinze euros (EUR 10.175,-) est à la disposition de la Société.

- Comparait maintenant Maître Barbara Imbs, préqualifiée, agissant en tant que fondé de pouvoir en fait de SISU CAPITAL PRIVATE EQUITY FUND D, L.P., ayant son siège social au 11-12 Hanover Street, Londres W1S 1YQ, Royaume-Uni, (ci-après «Fond D»), en vertu d'une procuration du 20 décembre 2005.

La personne comparante déclare souscrire, au nom et pour le compte du Fond D, à sept (7) Parts sociales nouvellement émises de Catégorie B par un paiement en espèces.

La preuve de ce paiement est donnée au notaire instrumentant de telle sorte que le montant de cent soixante-quinze euros (EUR 175,-) est à la disposition de la Société.

Suite à la précédente augmentation de capital les deux mille cinq cents (2.500) Parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société appartiennent à:

- Fond A, neuf cent trente-huit Parts sociales de Catégorie B	938
- Fond B, mille quarante-deux Parts sociales de Catégorie B	1.044
- Fond D, dix-huit Parts sociales de Catégorie B	18
- Fond A, Fond B et Fond D, en indivision, deux cent cinquante Parts sociales de Catégorie A	250
et deux cent cinquante Parts sociales de Catégorie B	250
Total: deux mille cinq cents Parts sociales.	2.500

Deuxième résolution

L'assemblée des associés décide d'augmenter le capital autorisé à la somme maximale totale de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-) et par conséquent d'autoriser le conseil de gérance, ou le gérant le cas échéant de la Société, à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital autorisé augmenté pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital ci-avant.

L'article 6 aura désormais la teneur suivante:

«Le capital est fixé à soixante-deux mille cinq cent euros (EUR 62.500,-) représenté par deux cent cinquante (250) Parts sociales de Catégorie A et deux mille deux cent cinquante (2.250) Parts sociales de Catégorie B, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée des associés décide de modifier l'article 7 second et troisième paragraphes des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du montant du capital autorisé ci-avant.

L'article 7, second et troisième paragraphes, auront désormais la teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à un montant total maximal de cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-), représenté par trois millions (3.000.000) de Parts sociales de Catégorie A et un million (1.000.000) de Parts sociales de Catégorie B.

Le gérant ou le conseil des gérants est autorisé et habilité pendant une durée de cinq ans à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte augmentant le capital autorisé dans les statuts, à réaliser une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs fois.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, constate que, à la demande des personnes comparantes ci-dessus, le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de non-concordance ou de lacune entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Imbs, H. Lubas, P. Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 151S, fol. 44, case 3. – Reçu 195 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 janvier 2006.

T. Metzler.

(015890/222/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

BAULDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 110.700.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 24 janvier 2006.

T. Metzler.

(015891/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

BURDES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 114.099.

STATUTES

In the year two thousand six, on the thirtieth of January.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Michel van Krimpen, lawyer, residing professionally at Luxembourg and Mr Marc Torbick, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as Director and attorney-in-fact B.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BURDES, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:
LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Michel van Krimpen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Marc Torbick, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'Administrateur et de fondé de pouvoirs B.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat,

échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination BURDES, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Krimpen, M. Torbick, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 février 2006, vol. 435, fol. 31, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 février 2006.

H. Hellinckx.

(016081/242/298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen.

R. C. Luxembourg B 55.776.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 1^{er} janvier 2006 à 11 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la résiliation de fonction de Mademoiselle Vanden Abeele Elke. Cette dernière occupait le poste de commissaire aux comptes, ce qui n'est plus le cas à l'issue de cette assemblée.

2. L'Assemblée nomme en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- Monsieur Vanden Abeele Jan, demeurant à Opstalstraat, 68 à B-8792 Waregem en Belgique.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Signature / Signature / Signature

Secrétaire / Scrutateur / Président

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07895. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011403//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

SHANKS GDL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 92.318.

DISSOLUTION

In the year two thousand and five, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SHANKS HOLDINGS LTD, (registered number 3886399) having its registered office at Astor House, Station Road, Bourne End, Buckinghamshire SL8 5YP,

hereby represented by Mr Charles Besnehard, managing director, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 16 December 2005.

Which proxy, being signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of the SHANKS GDL S.A. (the «Company»), has requested the undersigned notary to document the following:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of the Company incorporated by the undersigned notary on March 10, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 394 of April 10, 2003 and entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, Section B, under the number B 62.318, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; the articles of incorporation of the Company have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on February 14, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 611 of June 24, 2005.

II.- That the Company's corporate capital is set at one million two hundred and twenty-five thousand Euro (EUR 1,225,000.-) divided into one thousand two hundred and twenty-five (1,225) shares with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) per share, each fully paid.

III.- The appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company SHANKS HOLDINGS LTD, took the decision to dissolve the Company and to appoint AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) in abbreviation ACSG (EUROPE) as liquidator.

IV.- That the appearing party declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

V.- That the appearing party declares explicitly to proceed with the immediate dissolution and liquidation of the Company.

VI.- That the appearing party declares to take over all assets and to assume all liabilities of the Company and that the liquidation of the Company is thus terminated without prejudice to the rights of any third party, given that the appearing party assumes all liabilities of the Company, as if it had always been its own.

VII.- That as a consequence of such liquidation full discharge is granted to the directors and to the liquidator for the carrying out of their mandate up to the date of this deed.

VIII.- That the shareholder's register of the dissolved Company is cancelled.

IX.- That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SHANKS HOLDINGS LTD, (registration number 3886399) ayant son siège social à Astor House, Station Road, Bourne End, Buckinghamshire SL8 5YP,

représentée aux fins des présentes par Monsieur Charles Besnehard, managing director, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2005.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de SHANKS GDL S.A. (la «Société»), a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

I.- Que le comparant est l'unique associé de la Société constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 10 avril 2003 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro B 62.318, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg; les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné le 14 février 2005, le 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 611 du 24 juin 2005.

II.- Que le capital social de la Société est fixé à un million deux cent vingt-cinq mille euros (EUR 1.225.000,-) divisé en mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) par action, chacune entièrement libérée.

III.- Que le comparant, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique SHANKS HOLDINGS LTD, a pris la résolution de dissoudre la Société et de nommer AON CAPTIVE SERVICES GROUP (EUROPE) en abrégé ACSG (EUROPE) en tant que liquidateur.

IV.- Que le comparant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

V.- Que le comparant déclare expressément procéder à la dissolution immédiate et à la liquidation de la Société.

VI.- Que le comparant déclare reprendre à sa charge tous les actifs et passifs de la Société et que la liquidation de la Société est ainsi achevée sans préjudice des droits de tiers du fait que le comparant répond personnellement de tous les engagements sociaux, comme si ceux-ci avaient toujours été les siens.

VII.- Que par suite de cette liquidation décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au liquidateur de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de cet acte.

VIII.- Qu'il est procédé à l'annulation du registre des associés de la Société dissoute.

IX.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Besnehard, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 2005, vol. 899, fol. 79, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 janvier 2006.

J.-J. Wagner.

(014397/239/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

C.E.O., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 59.334.

—
Extrait du contrat de cession de parts sociales de la société du 19 mars 2003

En vertu du contrat de cession de parts sociales daté du 19 mars 2003, la société PRIVATE TRUST S.A. (anc. McGaw & WING S.A.), société anonyme, R.C. Luxembourg B 35.136, avec siège social à L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir, a transféré la totalité des parts sociales, soit 500 parts sociales, sans désignation de valeur nominale, qu'elle détenait dans la société C.E.O., S.à r.l. à la société WOODHOUSE COMPANY S.A., ayant son siège social a Arango-Orillac Bldg, 2nd Floor, East 54th Street, P.O. Box 8320, Panama 7, Republic of Panama.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2005, réf. LSO-BG11567. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011391//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

VETURIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 95.580.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Noris Conti, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Zurigo, 46,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 2 décembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualité qu'elle agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme VETURIA S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a été constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1063 du 14 octobre 2003.

- La société a actuellement un capital social de trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trente mille (30.000) actions de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir Monsieur Noris Conti, prénommé.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société VETURIA S.A. Il assume la fonction de liquidateur.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société VETURIA S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- L'actionnaire unique est investi de tous les actifs de la Société et se chargera en sa qualité de liquidateur de l'apurement du passif de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique. Il répondra de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle et réglera également les frais des présentes.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société VETURIA S.A.

- Qu'il est procédé à l'annulation de tous les certificats d'actions au porteur de la société.

Les livres et documents comptables de la Société demeureront conservés pendant cinq ans à l'ancien social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Wolter-Schieres, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 janvier 2006, vol. 434, fol. 91, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 février 2006.

H. Hellinckx.

(014228/242/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

AVENCHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 102.927.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of December.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PROJECTSWISS, S.à r.l., having its registered office is at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, here represented by Miss Rachel Hafedh, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 21, 2005.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole current partner of AVENCHES, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of M^e Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on September 6, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The sole partner decides to convert the subscribed capital from twelve thousand five hundred Euro (12,500.00 EUR) into nineteen thousand one hundred and fifty-one point twenty-five Swiss Francs (19,151.25 CHF) at the rate of exchange of CHF 1.5321 for EUR 1.00 prevailing on September 6, 2004.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on September 6, 2004 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

Third resolution

The sole partner decides to increase the subscribed capital by three hundred and forty-eight point seventy-five (348.75 CHF) to bring it from its present amount of nineteen thousand one hundred and fifty-one point twenty-five Swiss Francs (19,151.25 CHF) to nineteen thousand five hundred Swiss Francs (19,500.00 CHF) by payment on each share of an amount necessary so that after the increase of the capital the par value of each share will be thirty-nine Swiss Francs (39.00 CHF).

Fourth resolution

The sole partner decides to amend, with effect at the first financial year, the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«Art. 6. 1st paragraph. «The subscribed capital is set at nineteen thousand five hundred Swiss Francs (19,500.00 CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of thirty-nine Swiss Francs (39.00 CHF) each.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

For the purpose of the registration, the amount of three hundred and forty-eight point seventy-five (348.75 CHF) is valued at two hundred and twenty-three point seventy-seven Euro (223.77 EUR).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately EUR 1,000.00.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PROJECTSWISS, S.à r.l., ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Rachel Hafedh, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2005.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société AVENCHES, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) en dix-neuf mille cent cinquante et un virgule vingt-cinq francs suisses (19.151,25 CHF) au taux de change de CHF 1,5321 pour EUR 1,00 en vigueur le 6 septembre 2004.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 6 septembre 2004 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'euro en francs suisses.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois cent quarante-huit virgule soixante-quinze francs suisses (348,75 CHF) pour le porter de son montant de dix-neuf mille cent cinquante et un virgule vingt-cinq francs suisses (19.151,25 CHF) à dix-neuf mille cinq cents francs suisses (19.500,00 CHF) par versement en espèces sur chaque part du montant nécessaire de façon à ce que la valeur nominale sera, après l'augmentation, de trente-neuf francs suisses (39,00 CHF).

Quatrième résolution

L'associé unique décide de modifier, avec effet au premier exercice social, le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à dix-neuf mille cinq cents francs suisses (19.500,00 CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trente-neuf euros (39,00 EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de trois cent quarante-huit virgule soixante-quinze francs suisses (348,75 CHF) est évalué à deux cent vingt-trois virgule soixante-dix-sept euros (223,77 EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 1.000,00.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Hafedh, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(014027/242/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**BALMAIN EAGLE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KANYARU, S.à r.l.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 111.212.

In the year two thousand and five, on the fourth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

BALMAIN ASSET MANAGEMENT LLP, with registered office at Fairbank Studios 75-81, Burnaby Street, London, UK,

here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Mr Marc Torbick, private employee, residing professionally at Luxembourg and Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact B and A,

by virtue of a proxy given on November 2, 2005.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of KANYARU, S.à r.l., a private limited company, having its registered office at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on October 3, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, has required the undersigned notary to state its resolution as follows:

Sole Resolution

The sole shareholder decides to amend the name of the company from KANYARU, S.à r.l. into BALMAIN EAGLE INVEST, S.à r.l., and consequently to amend article four of the articles of incorporation so as to read as follows:

Art. 4. The Company will have the name BALMAIN EAGLE INVEST, S.à r.l.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille cinq, le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BALMAIN ASSET MANAGEMENT LLP, ayant son siège social à Fairbank Studios 75-81, Burnaby Street, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Monsieur Marc Torbick, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs B et A,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 2 novembre 2005.

La procuration signée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de KANYARU, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, (ci-après la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2005, none encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a requis le notaire soussigné de constater sa résolution suivante:

Résolution Unique

L'associé unique décide de changer la dénomination de la société de KANYARU, S.à r.l. en BALMAIN EAGLE INVEST, S.à r.l., et en conséquence de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 4. La Société aura la dénomination BALMAIN EAGLE INVEST, S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, pré-noms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Torbick, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 14 novembre 2005, vol. 433, fol. 89, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(014199/242/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

**BALMAIN EAGLE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KANYARU, S.à r.l.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 111.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(014200/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

OHSF FUNDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.951.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of January.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

OAK HILL SECURITIES FUND II, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, with registered office at National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (United States of America), acting by its General Partner, OAK HILL SECURITIES GenPar II, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, with registered office at National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (United States of America),

here represented by Mr Jérôme Bouclier, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on 17 January 2006.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares to represent the entire share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) of OHSF FUNDING II, S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated following a deed of the undersigned notary dated 15 March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 749 of 27 July 2005.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation.
2. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to amend article 3 of the Company's Articles of Incorporation, which shall have the following wording:

«**Art. 3. Object.** The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand Euro (1,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt janvier.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OAK HILL SECURITIES FUND II, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (Etats-Unis d'Amérique), représentée par son associé commandité, OAK HILL SECURITIES GenPar, L.P., une société constituée sous les lois du Delaware, établie et ayant son siège social à National Corporate Research, Ltd., 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901 (Etats-Unis d'Amérique),

ici représentée par Monsieur Jérôme Bouclier, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 17 janvier 2006.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il représente l'intégralité du capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) de OHSF FUNDING II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 15 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 749 du 27 juillet 2005.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des résolutions à adopter sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 3 des Statuts de la Société.
2. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des Statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«**Art. 3. Objet social.** Les objets de la société sont (a) l'acquisition et la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, (b) l'investissement, l'acquisition, la disposition et la détention par tous moyens (y compris, mais sans être limité à, par acquisition, sub-participation, actes de cession, dérivés de crédit, garanties ou autrement) des prêts, obligations et autres instruments de dettes, actions, warrants et autres titres ou droits similaires, incluant sans que cette liste soit limitative, des actions, des intérêts, des obligations, des titres représentant des dettes, des actions préférentielles, des obligations convertibles et des swaps et d'autres produits dérivés, ainsi que la combinaison de ce qui précède, dans chaque cas qu'ils soient ou non facilement négociables, et des obligations (incluant, sans que ceci soit limitatif, les obligations de couvertures synthétiques).

La Société peut accorder toute assistance financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment l'octroi de prêts et de garanties ou de sûretés sous quelque forme que ce soit, en garantie de ses propres obligations et dettes ou celles de toute autre société du groupe.

La Société peut également (a) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (b) accorder des sûretés sur toute ou partie des actifs de la Société en vue de réaliser les objets tels que décrits dans les paragraphes précédents, (c) conclure des accords et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats de souscription d'un risque, des contrats de crédit, des contrats de marketing, des contrats de vente, des contrats de services, des contrats bancaires, des contrats de garantie, des contrats de facilités de crédit, des contrats d'assurance-crédit et des contrats créant des garanties en relation avec les objets mentionnés sous les paragraphes précédents.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci, et incluant, si nécessaire, l'octroi de prêts par la Société, il étant compris que la Société n'entrera pas dans des opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Bouclier, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, vol. 152, fol. 9, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

G. Lecuit.

(014092/220/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

OHSF FUNDING II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 106.951.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2006.

G. Lecuit.

(014094/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

HOLDING EDH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.256.

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HOLDING EDH S.A., avec siège social à L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute, constituée par acte notarié en date du 12 février 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 311 du 12 août 1991 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 février 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 du 28 avril 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
2. Modification de l'article 3 et de l'article 8 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 52, rue Haute à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence le premier alinéa de l'article 3 et le premier et le deuxième alinéas de l'article 8 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Art. 3. (premier alinéa)

a) Le siège social est établi à Dippach.»

«Art. 8. (premier et deuxième alinéa)

- a) L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de novembre à 16.30 heures.
- b) Toutes les Assemblées Générales seront tenues soit au siège social de la société, soit à toute endroit de la commune indiqué dans la convocation émise par le Conseil.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, vol. 152S, fol. 7, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

G. Lecuit.

(014098/220/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

HOLDING EDH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.256.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

G. Lecuit.

(014100/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 29.945.

L'an deux mille six, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A. avec siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 9 février 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 154 du 5 juin 1989, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 21 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 442 du 12 mai 2005, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 février 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 552 du 8 juin 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 29.945.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne-Ly Mertens-Prutt, employée privée, demeurant à Echternach.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,00), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à six cent mille euros (EUR 600.000,00), par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent mille euros (EUR 100.000,00), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille euros (EUR 500.000,00) à six cent mille euros (EUR 600.000,00), par la création et l'émission de quatre cents (400) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée l'actionnaire majoritaire, l'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue l'actionnaire majoritaire, à savoir:
INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
ici représentée par Monsieur Emile Wirtz, prénommé,
en vertu d'une procuration générale datée du 12 janvier 2000, dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite intervenante, représentée comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les quatre cents (400) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

Toutes les actions nouvelles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à six cent mille euros (EUR 600.000,00), représenté par deux mille quatre cents (2.400) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,00).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: E. Wirtz, B. Bartolovic, A. Prott, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2006, vol. 27CS, fol. 30, case 1. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

E. Schlessler.

(012383/227/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

ZYTRON INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 29.945.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

E. Schlessler.

(012384/227/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

BUFFADINI P. & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 14A, rue de Mondorf.

R. C. Luxembourg B 32.305.

Constituée par-devant M^e Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 novembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 156 du 10 mai 1990, modifié par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 10 mars 1997, acte publié au Mémorial C n° 349 du 3 juillet 1997, modifié par acte sous seing privé en date du 19 décembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 619 du 20 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour BUFFADINI P. & FILS, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011105/1261/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

LA BRASSERIE DE LA MER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 7, place d'Armes.
R. C. Luxembourg B 20.560.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 juin 1983, acte publié au Mémorial C n° 219 du 31 août 1983, modifié par-devant le même notaire en date du 11 octobre 1983, acte publié au Mémorial C n° 344 du 25 novembre 1983, modifié par-devant le même notaire en date du 23 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 200 du 22 avril 1997, modifié par acte sous seing privé en date du 21 novembre 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 472 du 25 mars 2002, modifié par acte sous seing privé en date du 31 janvier 2002, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 918 du 17 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06620, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 janvier 2006.

Pour LA BRASSERIE DE LA MER, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011110/1261/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 47,967,000.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 37.711.

In the year two thousand five, the twenty-ninth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. (the Company), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy in L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 37.711, incorporated pursuant to a deed of Maître Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, of 29 July 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 50 of 13 February 1992, which articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, of 4 October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1318 of 24 December 2004:

1. NEWFREY LLC, a company incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Drummond Plaza Office Park, 1423, Kirkwood Highway, Newark, Delaware 19711, United States of America,

acting in its capacity as holder of 168 (one hundred and sixty-eight) Ordinary A shares in the Company,

hereby represented by Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Towson on 27 December 2005;

2. EII MARYLAND LLC, a company incorporated under the laws of Maryland, United States of America, having its registered office at 701 E. Joppa Road, Towson, MD 21286, United States of America,

acting in its capacity as holder of 333 (three hundred and thirty-three) Ordinary A shares and 47,466 (forty-seven thousand four hundred and sixty-six) Preference A shares in the Company,

hereby represented by Pieter Theunissen, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney issued in Towson on 27 December 2005.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 501 (five hundred and one) Ordinary A shares and 47,466 (forty-seven thousand four hundred and sixty-six) Preference A shares, each having a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) per share, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of the convening notices;

2. Waiver of right (if any) by EII MARYLAND LLC;

3. Redemption and cancellation of 168 (one hundred and sixty-eight) Ordinary A shares of the Company, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each (the Shares), currently held by NEWFREY LLC, for a total consideration of USD 241,300,000 (two hundred and forty-one million three hundred thousand US Dollars) by way of a payment in cash (the Consideration);

4. Acknowledgement of the capital decrease;

5. Consequential amendment of article 4, first paragraph, of the articles of associations so as to reflect the above redemption;

6. Miscellaneous.

III. That the meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital of the Company being represented at this Meeting, the Meeting waives the convening notices, and the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges and records that EII MARYLAND LLC (i) waives irrevocably and unconditionally any right it may have in respect of the redemption (as per the third resolution hereafter) of the Shares held by NEWFREY LLC and the Consideration, (ii) declares that such redemption and the payment of the Consideration to NEWFREY LLC do not breach the equal treatment between the shareholders of the Company and (iii) waives its right, to the extent necessary, to the Preferred Dividend attaching to the Preference A Shares in respect of this redemption.

Third resolution

The Meeting acknowledges that NEWFREY LLC holds the Shares in the share capital of the Company and further resolves (i) to redeem the Shares belonging to NEWFREY LLC in exchange for the Consideration, (ii) to cancel the Shares belonging to NEWFREY LLC and (iii) to reduce the nominal share capital amount of the Company by an amount of USD 168,000 (one hundred and sixty-eight thousand US Dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 47,967,000 (forty-seven million nine hundred sixty-seven thousand US Dollars), represented by 501 (five hundred and one) Ordinary A Shares and 47,466 (forty-seven thousand four hundred sixty-six) Preference A Shares, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each to USD 47,799,000 (forty-seven million seven hundred ninety-nine thousand US Dollars) by way of the cancellation of an aggregate number of 168 (one hundred and sixty-eight) Ordinary A Shares of the Company, having a nominal value of USD 1,000 (one thousand US Dollars) each.

The Meeting further acknowledges that the Company has sufficient distributable reserves to proceed to the payment of the Consideration to NEWFREY LLC and it resolves to pay the Consideration to NEWFREY LLC in exchange for the redemption of the Shares held by NEWFREY LLC which shall be accounted for as follows:

- (i) an amount of USD 168,000 (one hundred and sixty-eight thousand US Dollars) representing the amount of the reduced nominal share capital of the Company;
- (ii) an amount of USD 241,132,000 (two hundred and forty-one million one hundred and thirty-two thousand US Dollars) presenting the distributable reserves of the Company.

Fourth resolution

As a result of the above, the Meeting resolves to record that all the 47,799 (forty-seven thousand seven hundred ninety-nine) shares in the share capital of the Company, divided into 47,466 (forty-seven thousand four hundred sixty-six) Preference A Shares and 333 (three hundred and thirty-three) Ordinary A Shares, are held by EII MARYLAND LLC.

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the articles of association so as to reflect the above share capital reduction:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is set at USD 47,799,000 (forty-seven million seven hundred ninety-nine thousand United States Dollars), represented by 333 (three hundred and thirty-three) Ordinary A Shares (the Ordinary A Shares) and 47,466 (forty-seven thousand four hundred sixty-six) Preference A Shares (the Preference A Shares), each having a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) per share.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000 (two thousand Euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BLACK & DECKER LUXEMBOURG, S.à r.l. (la Société), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37.711, constituée par un acte de Maître Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, du 29 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C - N° 50 du 13 février 1992, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, du 4 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil Sociétés et Associations, C - N° 1318 du 24 décembre 2004:

1. NEWFREY LLC, une société constituée sous le régime des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Drummond Plaza Office Park, 1423, Kirkwood Highway, Newark, Delaware 19711, Etats-Unis, agissant en sa capacité d'associé détenant 168 (cent soixante-huit) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société, représentée par Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Towson, le 27 décembre 2005;

2. EII MARYLAND LLC, une société constituée sous le régime des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Drummond Plaza Office Park, 1423, Kirkwood Highway, Newark, Delaware 19711, Etats-Unis d'Amérique,

agissant en sa capacité d'associé détenant 333 (trois cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et 47.466 (quarante-sept mille quatre cent soixante-six) Parts Sociales Préférentielles de Classe A de la Société,

représentée par Pieter Theunissen, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Towson, le 27 décembre 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises ensemble avec lui à l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées de la manière décrite ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que 501 (cinq cent une) Parts Sociales de Classe A et 47.466 (quarante-sept mille quatre cent soixante-six) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, chacune ayant une valeur nominale de mille dollars US (USD 1.000), représentant l'entière part du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-dessous.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Renonciation de EII MARYLAND LLC à ses droits (le cas échéant);

3. Rachat et annulation de 168 (cent soixante-huit) Parts Sociales Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US) chacune (les Parts Sociales), détenues par NEWFREY LLC dans le capital social de la Société pour un montant total de USD 241.300.000 (deux cent quarante et un millions trois cent mille dollars US), par voie de paiement en espèces (la Contrepartie);

4. Constatation de la réduction de capital;

5. Modification consécutive de l'article 4, premier paragraphe, des statuts, afin de refléter le rachat ci-dessus;

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme ayant été dûment convoqués et ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît et constate que EII MARYLAND LLC (i) renonce de manière irrévocable et inconditionnelle à tout droit qu'elle pourrait avoir dans le cadre du présent rachat des Parts Sociales détenues par NEWFREY LLC pour la Contrepartie (conformément à la troisième résolution ci-dessous), (ii) déclare que ce rachat et ce paiement de la Contrepartie à NEWFREY LLC ne porte pas atteinte à l'égalité de traitement des associés de la Société et (iii) renonce, dans la mesure de ce qui est nécessaire, au droit à un Dividende Préférentiel attaché aux Parts Sociales Préférentielles A dans le cadre du présent rachat.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que NEWFREY LLC détient les Parts Sociales dans le capital social de la Société et décide (i) de racheter les Parts Sociales appartenant à NEWFREY LLC en échange de la Contrepartie, (ii) d'annuler les Parts Sociales appartenant à NEWFREY LLC et (iii) de réduire le montant du capital social de la Société de USD 168.000 (cent soixante-huit mille dollars US) dans le but de porter le capital social d'un montant actuel de USD 47.967.000 (quarante-sept millions neuf cent soixante-sept mille dollars US) représenté par 501 (cinq cent une) Parts Sociales Ordinaires de Classe A et 47.466 (quarante-sept mille quatre cent soixante-six) Parts Sociales Préférentielle de Classe A, ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US) chacune, à USD 47.799.000 (quarante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars US), par l'annulation d'un nombre total de 168 (cent soixante-huit) Parts Sociales Ordinaires de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US) chacune.

L'Assemblée reconnaît en outre que la Société détient suffisamment de réserves distribuables pour procéder au paiement de la Contrepartie à NEWFREY LLC, et décide de payer la Contrepartie à NEWFREY LLC en échange du rachat des Parts Sociales détenues par NEWFREY LLC, qui sera comptabilisée de la manière suivante:

(i) un montant de USD 168.000 (cent soixante-huit mille dollars US) représentant le montant du capital social réduit de la Société;

(ii) un montant de USD 241.132.000 (deux cent quarante et un millions cent trente-deux mille dollars US) représentant le montant des réserves distribuables de la Société.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de constater que toutes les 47.799 (quarante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales dans le capital social de la Société, divisé en 47.466 (quarante-sept mille quatre

cent soixante-six) Parts Sociales Préférentielles de Classe A et 333 (trois cent trente-trois) Parts Sociales Ordinaires de Classe A, sont détenues par EII MARYLAND LLC.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, premier paragraphe, des statuts afin de refléter la réduction de capital ci-dessus:

«**Art. 4. Capital.** Le montant du capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-sept millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille dollars US (USD 47.799.000), représenté par 333 (trois cent trente-trois) parts sociales ordinaires de classe A (les Parts Sociales Ordinaires de Classe A) et 47.466 (quarante-sept mille quatre cents soixante-six) parts sociales préférentielles de classe A (les Parts Sociales Préférentielles de Classe A), ayant une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US) chacune.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 2.000,- (deux mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: P. Theunissen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(014021/242/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

BALTIMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 65.948.

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BALTIMORE S.A., avec siège social à L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute, constituée par acte notarié, en date du 6 août 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 796 du 30 octobre 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1215 du 18 novembre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

2. Modification de l'article 1^{er}, de l'article 6 et de l'article 12 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 52, rue Haute à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} troisième alinéa, l'article 6 premier alinéa et l'article 12 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (troisième alinéa).** Le siège social est établi à Dippach.»

«**Art. 6. (premier alinéa).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra dans la commune du siège social de la société à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de juin à 10.00 heures.»

«**Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, vol. 152S, fol. 7, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

G. Lecuit.

(014101/220/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

BALTIMORE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.948.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2006.

G. Lecuit.

(014103/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ADB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 95.092.

L'an deux mille six, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ADB HOLDING S.A., avec siège social à L-1718 Luxembourg, 52, rue Haute, constituée par acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en date du 4 juillet 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 960 du 18 septembre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 77 du 20 janvier 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Thérèse Bukasa, assistante de direction, demeurant à Fauvillers.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.
2. Modification de l'article 1^{er} et de l'article 9 des statuts.
3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, 52, rue Haute à L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

Deuxième résolution

En conséquence le deuxième alinéa de l'article 1^{er} et l'article 9 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** Le siège social est établi à Dippach.»

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juillet à 10.00 heures dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Nezar, M. Strauss, M.-T. Bukasa, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2006, vol. 152S, fol. 7, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

G. Lecuit.

(014104/220/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ADB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4973 Dippach, 156, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 95.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2006.

G. Lecuit.

(014105/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2006.

ARCHITECTES PERRY WEBER & ASSOCIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6960 Senningen, 8, Um Kiem.

R. C. Luxembourg B 88.931.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07783, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(010769/574/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

BYTE TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 235, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.169.

Le bilan, le compte de résultats et l'annexe au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07180, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

Administrateur

(010911//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

ALTLORENSCHEUERHOF S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 51.332.

Il est porté à la connaissance du public que, par lettre datée du 30 mai 2005, SORE INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.756, a confirmé à ALTLORENSCHEUERHOF S.A. sa décision de démissionner de son mandat de commissaire aux comptes de la société à la fin de l'année 1997.

Le 6 janvier 2006.

R. Schadeck.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07030. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(010979//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.**COGES EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 68.983.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 19 janvier 2006

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg, au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07153. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011026/636/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.**SAPECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 45.451.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 octobre 1993 sous la dénomination de FURRER INTERNATIONAL S.A., acte publié au Mémorial C n° 598 du 16 décembre 1993, modifié par-devant le même notaire en date du 2 février 1995, acte publié au Mémorial C n° 253 du 12 juin 1995.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06623, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SAPECO INTERNATIONAL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011089/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.**LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 17.533.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2005, le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg. Les sociétés LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.130, VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.143, KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 86.086, ont été appelées aux fonctions d'administrateur et la société AUDIT-TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 63.115, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes. Tous les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 18 janvier 2006.

Pour LEASING ET INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2006, réf. LSO-BM04963. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011168/1017/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

ASTON INVEST HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 92.631.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2006, réf. LSO-BM06567, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2006.

Signature.

(010815/816/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2006.

ANZI-A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2443 Senningerberg, 75, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 76.316.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mai 2000, acte publié au Mémorial C n° 744 du 10 octobre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2006.

Pour ANZI-A S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011090/1261/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

VITA SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1351 Luxembourg, 13, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 96.057.

Constituée en date du 15 septembre 2003 par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C n° 1114 du 25 octobre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2006, réf. LSO-BM06630, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour VITA SERVICES S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(011103/1261/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.

INTERNATIONAL PALETTES JAROCH S.e.c.s., Société en commandite simple.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 102.324.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 janvier 2006

Il en résulte la résolution suivante:

Transfert du siège social du 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée, L-5863 Hesperange au 4, route de Longwy, L-4830 Rodange.

Signature / Signature

L'associé commandité / L'associé commanditaire

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06151. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(011114//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2006.
